Source: site web IRSST COVID-19 et SST

Les employeurs sont dans l’obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l’intégrité physique des travailleurs (LSST, a. 51). Le télétravail représente une solution efficace afin de réduire l’exposition à la COVID-19. Par contre, le travail à la maison peut présenter plusieurs défis, surtout quand les enfants doivent eux aussi faire l’école à distance.

Voici cinq éléments essentiels à un télétravail efficace :

1. **Support des gestionnaires**: les gestionnaires doivent garder contact avec leur équipe pour notamment aider les travailleurs à identifier les priorités et offrir les ressources nécessaires à la réalisation de leurs tâches ;
2. **Outils et formations** : l’employeur doit fournir les outils adaptés pour réaliser le travail à distance et la formation pour les utiliser. Afin de limiter l’isolement social et professionnel, il est important de fournir aux travailleurs des outils de communication à distance, comme des systèmes de visioconférences, courriels, messagerie instantanée et autres outils de travail collaboratif ;
3. **Formulation d’attentes claires** : les résultats attendus, le temps de travail et les plages de disponibilités des travailleurs doivent être clairement communiqués ;
4. **Autonomie et latitude organisationnelle** : en fonction de leur contexte familial, les travailleurs doivent avoir l’opportunité de travailler dans le lieu et au moment qui leur convient le mieux afin de rester efficaces. Il est recommandé de définir un horaire de travail fixe. Maintenir son horaire habituel peut être une solution gagnante. Aussi, il est recommandé de planifier la charge de travail hebdomadaire en fonction des priorités et du contexte familial ;
5. **Stratégies personnalisées de conciliation travail / vie personnelle** : il n’existe pas de stratégie universelle de télétravail efficace. Chaque travailleur doit développer sa stratégie personnelle qui lui permet de maintenir une barrière entre son travail et sa vie personnelle. Pour y arriver, il est important que l’employeur laisse de la marge de manœuvre aux travailleurs, notamment pour aménager leur temps de travail selon leurs besoins. Voici quelques recommandations pour faciliter la conciliation travail / vie personnelle : il est important de prévoir des pauses, d’avoir un endroit dédié au travail et d’avoir une plage horaire définie. Lorsque la journée de travail est terminée, on ferme tous les appareils électroniques et on se déconnecte du travail !

Finalement, ces cinq éléments doivent absolument être accompagnés d’une relation de confiance entre les gestionnaires et les travailleurs, ainsi que dans l’ensemble du collectif de travail.

**Sources :**  
<http://www.inrs.fr/actualites/COVID-19-et-entreprises.html>  
<https://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/telework.html>  
<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/Pages/coronavirus.aspx>  
<https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/multimedia/video/institutional-videos/WCMS_738734/lang--fr/index.htm>